



Catalytic Combustor Warranty

True North warrants to the original consumer of the product the following:

5 years parts

True North warrants that the catalytic combustor is free from defects in material or workmanship for a period of five (5) years from the date of original purchase. This warranty covers the retail price of the catalytic combustor only and excludes labour, other expenses, and damages. The consumer may be required to provide proof of purchase, photos of the failed catalytic combustor, or return the catalytic combustor to an authorized True North dealer.

Conditions

The warranty of the manufacturer extends only to the original consumer purchaser and is not transferable. Proof of purchase (dated, bill of sale), model name and serial number must be supplied when making any warranty claim to your TRUE NORTH Dealer. This warranty covers brand new products only, which have not been altered, modified nor repaired since shipment from factory. This warranty applies to normal residential use only.

The manufacturer may require that defective products be returned or that digital pictures be provided to support the claim. Returned products are to be shipped prepaid to the manufacturer or agent for investigation.

If a product is found to be defective, the manufacturer will repair or replace (at the manufacturer's discretion) such defect. The manufacturer may, at its discretion, fully discharge all obligations with respect to this warranty by refunding the wholesale price of any warranted but defective part(s).

The manufacturer shall in no event be responsible for any special, indirect, consequential damages of any nature, which are in excess of the original purchase price of the product. A one-time replacement limit applies to all parts benefiting from warranty coverage.

IF WARRANTY SERVICE IS NEEDED: 1. If you discover a problem that you believe is covered by this warranty, report it to your True North/Pacific Energy Fireplace Products dealer, giving them proof of purchase, the purchase date, and the model name and serial number. 2. Pacific Energy Fireplace Products Ltd. has the option of either repairing or replacing the defective component. 3. If your dealer is unable to repair your appliance's defect, he may process a warranty claim through Pacific Energy Fireplace Products Ltd., including the name of the dealership where you purchased the appliance, a copy of your receipt showing the date of the appliance's purchase, and the serial number on your appliance.

Exclusions

- Damage or degradation resulting from the burning of fuels other than seasoned cordwood is not covered by this warranty.
- Mechanical damage caused by mishandling, improper maintenance, or accidents is not covered by this warranty.

REGISTER YOUR PRODUCT ONLINE

HAVE YOUR SERIAL NUMBER* AVAILABLE AND VISIT
truenorthstoves.com/register



TRUE NORTH

Garantie du catalyseur



True North garantit au consommateur initial du produit ce qui suit :

5 ans pièces

True North garantit que la catalyseur est exempt de défauts de matériaux ou de fabrication pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat d'origine. Cette garantie couvre uniquement le prix de détail de la catalyseur et exclut la main-d'œuvre, les autres dépenses et les dommages. Le consommateur peut être tenu de fournir une preuve d'achat, des photos de la catalyseur défectueuse ou de retourner la catalyseur à un revendeur True North agréé.

True-North recommande d'utiliser un installateur certifié

Conditions

La garantie du fabricant s'applique seulement à l'acheteur original au détail et n'est pas transférable. Une preuve d'achat (facture datée), le nom du modèle et le numéro de série de l'appareil doivent être fournis à votre détaillant True North pour chaque demande de garantie. Cette garantie couvre seulement les appareils neufs qui n'ont pas été modifiés ou réparés depuis l'expédition de l'usine. Cette garantie s'applique seulement pour un usage résidentielle normal.

Le fabricant peut exiger que les produits défectueux soient retournés ou que les photos numériques lui soient fournies pour appuyer la demande de garantie. Les produits retournés doivent être expédiés port paye au fabricant pour fin de vérification.

Si le produit est effectivement défectueux, le fabricant peut à sa discrétion, décider de réparer ou remplacer toute pièce défectueuse. Le fabricant peut à sa discrétion, se décharger de toutes ses obligations en ce qui concerne la présente garantie en remboursant le prix de gros de toute pièce défectueuse garantie.

Le fabricant ne sera en aucun cas responsable de tout dommage extraordinaire, indirect ou consécutif quelle qu'en soit la nature, qui vont au-delà de l'achat initial. Une limite d'un remplacement unique s'applique à toutes pièces bénéficiant de cette garantie

SI UN SERVICE DE GARANTIE EST NÉCESSAIRE : 1. Si vous découvrez un problème que vous croyez couvert par cette garantie, signalez-le à votre revendeur de produits de foyer True North/Pacific Energy, en lui donnant une preuve d'achat, la date d'achat, le nom du modèle et numéro de série. 2. Pacific Energy Fireplace Products Ltd. a la possibilité de réparer ou de remplacer le composant défectueux. 3. Si votre revendeur n'est pas en mesure de réparer le défaut de votre appareil, il peut traiter une réclamation au titre de la garantie auprès de Pacific Energy Fireplace Products Ltd., y compris le nom du concessionnaire où vous avez acheté l'appareil, une copie de votre reçu indiquant la date d'achat de l'appareil. achat et le numéro de série de votre appareil.

Exclusions

- Les dommages ou dégradations résultant de la combustion de combustibles autres que le bois de corde séché ne sont pas couverts par cette garantie.
- Les dommages mécaniques causés par une mauvaise manipulation, un mauvais entretien ou des accidents ne sont pas couverts par cette garantie.

ENREGISTREZ VOTRE PRODUIT EN LIGNE

AVEC VOTRE NUMERO DE SERIE VEUILLEZ VISITER
truenorthstoves.com/enregistrer